



La souscription : bien plus qu'une affaire de taux

Les souscripteurs de la MMQ ont une mission bien délicate : apprécier les risques selon les règles établies et exercer un sain jugement afin de protéger les intérêts de tous les membres assurés.

La souscription, vous connaissez? L'Office de la langue française définit cette activité comme le « processus d'évaluation des risques proposés à l'assureur par lequel, d'une part, il sélectionne ceux qu'il accepte de prendre en charge et, d'autre part, il détermine les conditions auxquelles les garanties seront offertes. »

La souscription est l'une des fonctions clés de la MMQ. En effet, ses souscripteurs veillent à la fois sur la tranquillité d'esprit des membres assurés et sur la rentabilité de l'entreprise. Cette dualité est à l'origine de plusieurs de leurs décisions. Après tout, quand ils acceptent de couvrir un risque, ils agissent au nom de plus de 800 municipalités membres.

Un travail d'analyse

Quand vous rencontrez votre courtier, celui-ci vous pose des questions afin de dresser le portrait détaillé de votre municipalité. Un souscripteur de la MMQ procède ensuite à une analyse des risques qu'elle représente. Il apprécie ses biens, examine les acti-

vités qu'elle exerce, les responsabilités qu'elle assume et celles qu'elle transfère à des tiers par l'entremise de contrats. Ce travail lui permet de déterminer les conditions auxquelles les garanties seront offertes à votre municipalité et de fixer un niveau de franchise raisonnable, en tenant compte de la part de risques qu'elle est capable de supporter.

Le souscripteur découvre parfois certaines particularités. Tout ce qui est « hors norme » attire son attention. Et pour cause, car souvenons-nous que ses décisions ont une influence directe sur la rentabilité de la MMQ. Lorsqu'il repère un risque dont la réalisation pourrait entraîner des conséquences financières graves sur l'ensemble des membres, le souscripteur doit imposer une surprime ou encore refuser de le couvrir. C'est l'intérêt des membres qui domine, et le souscripteur est là pour veiller au grain.

L'avantage de la spécialisation

Contrairement aux assureurs traditionnels, la MMQ ne souscrit que de l'assurance des municipalités. Ses souscripteurs sont donc des spécialistes de cette catégorie d'affaires. Ils connaissent à fond le domaine municipal, ce qui leur permet d'évaluer

les risques en profondeur. Cette concentration procure aux membres une meilleure compréhension de leurs besoins. En outre, elle débouche sur l'établissement de normes de souscription spécialement adaptées aux municipalités, ce qui favorise la stabilisation des primes.

Priorité aux activités fondamentales

Les règles de souscription de la MMQ reposent sur un principe général : tout risque découlant d'une activité directement reliée aux obligations que doit normalement remplir une municipalité peut être pris en charge. En revanche, les risques associés à l'exercice d'activités jugées dangereuses ou impropres au domaine municipal, par exemple, le ramonage, sont susceptibles d'entraîner l'application de normes de souscription plus sévères.

Ce principe s'étend également aux organismes mandataires. Pour pouvoir ajouter un tel organisme à leur contrat, les municipalités membres doivent démontrer qu'un de leurs conseillers siège à son conseil, qu'elles contribuent à son financement et que ses activités sont liées au domaine municipal, comme c'est le cas pour un comité de loisirs ou d'urbanisme, par exemple. Conséquemment, la

MMQ se montre peu encline à répondre aux vœux des municipalités qui souhaiteraient faire étendre leurs garanties à un club de karaté ou à une association de hockey mineur, pour ne nommer que ceux-là.

Des politiques justes, un défi constant

« Et si j'accepte de payer une prime plus élevée, pourquoi refuserait-on de couvrir toutes mes activités? », se demanderont plusieurs. En assurance, la tarification ne sert qu'à faire en sorte que tous les titulaires de police se voient accorder les mêmes protections sur une même base tarifaire. Ce n'est pas un instrument qui permet à l'assureur d'accepter des risques à tout prix. Des règles laxistes en matière de souscription peuvent être aussi néfastes que de mauvais règlements de sinistres. Le maintien de politiques justes et avantageuses pour tous les membres représente un défi constant pour la MMQ, un défi qu'elle entend relever avec doigté pour permettre aux municipalités québécoises de remporter leur pari. 🏠

*Yvan Loranger
Directeur technique, assurance accidents
Groupe Ultima, représentant
autorisé de la MMQ*